



Pack Gestion Pro

Des informations
commerciales et
comptables

Pourquoi choisir le Pack Gestion Pro ?

Facilitez la gestion comptable et commerciale de vos titres avec des informations pour votre trésorerie, des états pour votre comptabilité et des données commerciales.

- **Anticipez** : Choisissez votre alerte (SMS ou email) de l'envoi de votre règlement
- **Contrôlez** : Visualisez l'ensemble de vos règlements (24 mois d'archives numériques) avec le montant de la TVA à déclarer et téléchargez la liste de vos titres sous Excel
- **Agissez** : Ajustez le prix de votre menu en fonction du titre moyen à proximité de chez vous

Mode d'emploi

1. Paramétrez vos options (tableau de bord, récapitulatifs comptables, alertes)
2. Recevez vos alertes et accédez à vos données personnalisées sur votre espace personnel.



Informations et souscription directement par Internet sur www.crt.asso.fr

**Vous n'avez pas
Internet ?**



COUPON D'ADHÉSION AU PACK GESTION PRO

CRT S - WFGP21

En signant le présent document, je souscris au Pack Gestion Pro pour 2€ HT*/mois et je reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'affiliation et d'utilisation, reproduites au verso du présent contrat et consultables sur www.crt.asso.fr.

Retournez le coupon
ci-contre complété
et signé sous enveloppe
non affranchie à :

CRT Services
Service Pack Gestion Pro
Libre réponse 90214
93908 BOBIGNY CEDEX 9

ou par fax au
01 48 97 70 70

Code affilié CRT *

N° SIRET

Dénomination sociale

Signature et cachet du représentant de la société

Fait à Le

Notification : Je choisis d'être notifié sur mon (au choix)

E-mail

SMS

Données comptables : Je choisis de recevoir une notification lorsque mes données comptables sont disponibles au téléchargement.

Email

Fréquence (au choix) :

Hebdomadaire

Mensuelle

*Taux de TVA applicables localement : 20% en Métropole; 8,5% en Guadeloupe, Martinique et Réunion ; 0% à Mayotte et en Guyane.

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation complètent les Conditions Générales d'Affiliation qui régissent les relations des établissements affiliés à la CRT Services (ci-après le(s) Affilié(s)) avec la CRT Services (ci-après la CRT S) et dont les dispositions non contraires aux présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à l'utilisation du service PACK GESTION PRO.

La souscription au service PACK GESTION PRO emporte approbation des Conditions Générales d'Affiliation dont l'Affilié reconnaît avoir pris connaissance et accepté dans leur version en vigueur à la date de souscription du service.

Les versions en vigueur sont disponibles sur le site internet de la CRT S (www.crt.asso.fr ou www.crt.asso.fr pour les DROM) ou sur simple demande au service clients de la CRT S faite en ligne ou par téléphone au 0 892 680 655 (Service 0,40 € / min + prix appel).

Comme les Conditions Générales d'Affiliation, les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont susceptibles d'être modifiées après une information donnée par tous moyens par la CRT S ou par les Émetteurs concernés aux Affiliés.

Les Conditions Générales d'Affiliation et d'Utilisation applicables à l'abonnement au service PACK GESTION PRO sont celles en vigueur à la date de facturation du service à l'Affilié.

ARTICLE 1 – OBJET

Le PACK GESTION PRO est un service de la CRT S destiné aux Affiliés de la CRT S afin de proposer les prestations suivantes :

- Notification par courriel ou SMS de l'envoi des règlements,
- Mise à disposition de tableaux de bord personnalisés sur l'espace personnel de l'Affilié sur le site internet de la CRT S,
- Mise à disposition des fichiers de gestion récapitulatifs des remises de l'Affilié, téléchargeables sur l'espace personnel de l'Affilié sur le site internet de la CRT S www.crt.asso.fr (ou www.crt.asso.fr pour les DROM),
- Affichage et export des données (détail des remises, fichiers de gestion récapitulatifs) pendant une durée glissante de 24 mois.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'UTILISATION

2.1. Pré-requis pour recevoir les notifications par courriel ou SMS

Pour souscrire à ce service, l'Affilié doit renseigner une adresse courriel et/ou un numéro de téléphone valide et disposer d'un terminal adapté pour recevoir ces différentes notifications.

2.2. Conditions de réception des notifications

Lors de sa souscription, l'Affilié doit indiquer par quel mode (exclusif l'un de l'autre) du SMS ou du courriel, il souhaite recevoir sa notification. Le choix du mode de réception des notifications pourra être modifié par l'Affilié à tout moment via l'espace personnel de l'Affilié sur le site internet de la CRT S www.crt.asso.fr (ou www.crt.asso.fr pour les DROM) ou sur simple demande auprès du service clients de la CRT S.

2.3. Tableaux de bord

La CRT S s'engage à mettre à disposition des informations comptables et commerciales personnalisées, disponibles dans l'espace personnel de l'Affilié sur le site www.crt.asso.fr (ou www.crt.asso.fr pour les DROM).

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIÈRES

3.1. Les conditions financières du PACK GESTION PRO sont indiquées à l'Affilié au moment de son affiliation ou de sa souscription au service PACK GESTION PRO, puis, sont disponibles à tout moment en ligne (www.crt.asso.fr ou www.crt.asso.fr pour les DROM) ou envoyées sur simple demande faite au service clients de la CRT S.

Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment après une information donnée par tous moyens par la CRT S ou par les Émetteurs concernés aux Affiliés.

3.2. Le règlement de cet abonnement s'effectue mensuellement sur la base de prélèvements sur les sommes remboursées au moment de la 1^{ère} remise du mois effectuée par l'Affilié, indépendamment de l'utilisation effective ou non du service. Si l'Affilié ne remet pas de Titres pendant plusieurs mois, la somme des frais d'abonnement due, sera déduite de la première remise suivante effectuée.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉS ET EXCLUSIONS

4.1. Les données de gestion ou les données comptables, fournies en ligne par la CRT S dans le cadre de cette prestation, représentent un service d'aide à la gestion mais ne constituent pas d'éventuels justificatifs susceptibles d'être opposés à toute administration, à un tiers ou même à la CRT S.

4.2. Les données commerciales sectorielles ou géographiques sont issues des bases de données concernant les sociétés de service répertoriées par l'INSEE. Leur restitution est faite à titre indicatif et ne peut en aucun cas engager la CRT S à quelque titre que ce soit ou lui être opposée.

4.3. Les données sont fournies par la CRT S, en ligne, sous des formats destinés à être intégrables par des logiciels de gestion ou tableaux usuels. La CRT S ne peut néanmoins garantir une parfaite compatibilité avec un logiciel ou une version de logiciels spécifique ou une version de logiciels précise et ne saurait être tenue pour responsable de toute perte ou altération, indirecte ou directe, de données dans les systèmes informatiques de l'Affilié qui pourrait résulter de l'intégration des données fournies par la CRT S.

4.4. Les notifications adressées à l'Affilié par courriel ou par SMS le sont à titre indicatif et ne sauraient engager la CRT S.

4.5. La CRT S ne saurait être tenue pour responsable des dysfonctionnements

techniques, notamment liés à la maintenance ou à une coupure des flux pouvant entraîner une interruption momentanée du service.

ARTICLE 5 – RÉCLAMATIONS

5.1. Délais de prescription des réclamations

Les réclamations et/ou actions relatives au service PACK GESTION PRO et mettant en cause la CRT S se prescrivent, quels qu'en soient l'objet et le motif, dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter du jour où l'Affilié a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de faire sa réclamation/action.

5.2. Procédure de réclamation

Toute réclamation devra être envoyée par écrit par l'Affilié au service clients de la CRT S à l'adresse suivante : CRT Services, 93731 Bobigny Cedex 9.

5.3. Traitement des réclamations

• Réponse à l'Affilié : la CRT S s'engage à apporter une réponse à la réclamation dans les 60 (soixante) jours de sa réception.

À l'initiative de la CRT S, une enquête plus étendue peut se révéler nécessaire afin de clarifier la situation. Dans ces cas, la CRT S en informe l'Affilié en lui demandant, le cas échéant, tout document complémentaire nécessaire à l'instruction de sa réclamation.

Les délais de traitement précités sont alors suspendus.

• Conclusion de l'enquête : la CRT S informe l'Affilié de la conclusion de l'enquête par courrier, mail ou télécopie. La réclamation, si les faits s'avèrent exacts et imputables à la CRT S, pourra donner lieu, le cas échéant, à indemnisation sous réserve que les documents nécessaires au traitement de la réclamation aient été communiqués et que l'Affilié ait respecté l'ensemble des présentes Conditions Générales. En matière d'indemnisation, il est procédé comme précisé sous l'article 8.5 des Conditions Générales d'Affiliation.

ARTICLE 6 – DURÉE – RÉSILIATION

6.1. Le service PACK GESTION PRO est souscrit pour une durée d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties adressée à l'autre partie au moins deux (2) mois avant la fin de chaque période contractuelle par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

6.2. Néanmoins, il peut être résilié à tout moment :

- de plein droit pour faute de l'une des parties, sans préavis, ni indemnité, et sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient être dus par la partie défaillante à l'autre partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, après mise en demeure adressée également par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la première présentation du RAR à la partie défaillante ;
- automatiquement, en cas de perte de la qualité d'Affilié ;
- dans les termes et conditions précisés sous l'article 9 des Conditions Générales d'Affiliation en cas de suppression du service par la CRT S.

6.3. A compter de la prise d'effet de la résiliation, l'accès distant aux applications informatiques ainsi qu'à l'ensemble de ses données et informations accordé à l'Affilié ne sera plus autorisé et celui-ci s'engage à ne plus l'utiliser ou tenter de l'utiliser.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles collectées dans le cadre du service PACK GESTION PRO font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de la CRT Services. Conformément à la réglementation et aux dispositions de l'article 11 des conditions générale d'affiliation, les affiliés bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en adressant un message, accompagné d'un justificatif d'identité, à l'attention du délégué à la protection des données (DPO) de la CRT S au 155 avenue Gallieni 93170 Bagnolet ou par courriel à dpo.crt@www.crt.asso.fr.

ARTICLE 8 – HIÉRARCHIE

En cas de contradiction entre les clauses des Conditions Générales d'Affiliation et les présentes Conditions Générales d'Utilisation, ce sont ces dernières qui devront s'appliquer au service.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution des présentes Conditions Générales sera réglé conformément aux dispositions de l'article 12 des Conditions Générales d'Affiliation.

Conditions Générales d'Affiliation et Conditions Générales d'Utilisation disponibles en ligne ou sur simple demande au service clients de la CRT Services :

- www.crt.asso.fr (ou www.crt.asso.fr pour les DOM)
- 0 892 680 655 (Service 0,40 € / min + prix appel)
- CRT Services - 93731 BOBIGNY CEDEX 9